



CONTRAT DE VILLE DU LAMENTIN



2015-2022

APPEL A PROJETS 2020



CAHIER DES CHARGES



LA PROGRAMMATION 2019 – QUELQUES TEMPS FORTS



Le Challenge pour l'emploi à Basse-Gondeau

Une matinée organisée à l'attention des 16-25 ans, le 30 octobre, dans les locaux du Centre Culturel, à l'initiative de la MILCEM, pour rencontrer un maximum d'acteurs de l'insertion professionnelle : Pôle emploi, des entreprises et des organismes de formation, autour de plusieurs supports : jobs dating, coaching, ateliers pratiques, stands d'information

Une opération intégrée à un vaste programme d'apaisement des tensions sociales sur ce secteur sensible, coordonnant l'action et les compétences de tous les acteurs en responsabilités : la Préfecture, le bailleur social, la SIMAR, les médiateurs municipaux, l'Office de la Culture, l'Association Solidarités Lamentinoises...

Les jardins partagés du Calebassier.

L'aménagement de cet espace, le long de la rivière du Longvilliers, au cœur de la résidence d'habitat collectif «Natté» gérée par la SMHLM est un projet initié par les CEMEA. Un support structurant pour dynamiser la vie collective et les solidarités de voisinage, contribuer à la préservation de la bio-diversité en milieu urbain et participer à la requalification du Centre-Ville.

Après plusieurs phases de mise en œuvre, la relance de ce projet a pu être envisagée grâce aux fonds européens : ceux du FEADER gérés par la CACEM et ceux de l'ITI -l'Investissement Territorial Intégré- (en cours d'instruction), gérés par la CTM ; Ce programme incarne la dimension européenne du Contrat de Ville. L'ITI permet notamment de décliner la stratégie « Emploi » du Programme Opérationnel FEDER/FSE. L'association propose d'agir en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, les plus éloignés des institutions, par la mise en place d'un programme de formation qualifiante.



La journée de solidarité au quartier Pelletier

Une illustration de l'application des principes de santé communautaire fondés sur une vision participative de la gestion des enjeux de santé publique. Le 20 juillet, les habitants de Pelletier, plus spécifiquement ceux du secteur de Montéole se sont mobilisés pour une vaste opération de nettoyage de leur quartier et en solidarité envers une personne vulnérable, afin d'agir sur les atteintes à l'environnement: dépôts sauvages, dégradation des espaces communs et des équipements publics, mauvaise pratique du tri, insalubrité... Une 50 aine de personnes de tous âges ont répondu à l'appel du Groupe « Santé » constituée d'une 12 aine de bénévoles du Quartier Souhaitant initier par eux-mêmes des actions visant l'amélioration de la santé. L'équipe opérationnelle du CASE-Centre d'Action Sociale et Educative- accompagne le déploiement de ce projet global « Mon quartier en santé ».

Le programme de mobilité européenne

Le 27 novembre, dans les locaux du GIP, les 05 jeunes Lamentinois, âgés de 20 à 24 ans, bénéficiaires du projet de volontariat dans la ville de Restavi, en Géorgie, proposé par l'Association d'Antilles et d'Ailleurs, en partenariat avec la Milem, ont été invités à partager le bilan de leur expérience : Un programme de 02 mois, de septembre à octobre, axé sur la promotion d'activités éducatives pédagogiques et de loisirs pour des enfants et des jeunes.

Un engagement à inscrire dans leurs parcours d'insertion co-construit avec la Mission Locale.

Ce moment d'échanges a permis de mieux appréhender les bénéfices de ce projet, au niveau individuel et collectif, de valoriser l'intérêt et la richesse des compétences acquises et d'envisager les modalités de diffusion de leur témoignage enthousiaste, pour encourager d'autres jeunes à partir vivre cette aventure.



Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2020

Préambule

Chaque année, l'appel à projets du contrat de ville du Lamentin est lancé, afin de faire émerger et de soutenir, en appui des politiques de droit commun, des initiatives au service des habitants des quartiers prioritaires et de veille.

Les projets sélectionnés contribuent à atteindre les objectifs identifiés dans le document-cadre signé le 30 juin 2015 par tous les partenaires en responsabilités sur les champs du développement social, urbain, économique.

Le contrat de ville offre un cadre d'actions pour mener des expérimentations, proposer des initiatives et des savoir-faire innovants dans des domaines peu ou pas investis.

Il s'agit également d'organiser le co-financement par les partenaires mobilisant leurs crédits spécifiques dans un cadre conventionnel avec le GIP DSU : l'Etat, la ville du Lamentin, la CACEM et l'ARS.

La programmation opérationnelle 2020 doit s'inscrire dans la dynamique du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers lancé par l'Etat en juillet 2018, visant à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale. Les contrats de ville doivent être révisés afin d'intégrer les priorités gouvernementales et leur durée a été prolongée jusqu'en 2022.

La ville du Lamentin a souhaité maintenir la gouvernance du contrat de ville sur des bases de co-mandatement exercé par l'Etat et la commune, une position qui intègre pleinement l'inscription des projets de quartier dans la dynamique d'agglomération portée par la CACEM.

La rénovation du contrat s'illustre par plusieurs engagements locaux qui constituent autant de points d'évolution ou de perspectives permettant de répondre aux priorités gouvernementales et de formuler les préconisations pour les programmations 2020-2022 :

→ **La réalisation des travaux de diagnostic en avril 2019 confiés au COMPAS par l'Observatoire Social de la ville** qui a permis la production de données complémentaires à celles de l'INSEE, pour une appréciation plus large de l'évolution du contexte de la géographie prioritaire, en vue d'ajuster la stratégie et les objectifs du contrat

→ **la plus-value apportée par le programme européen ITI-l'Investissement Territorial Intégré-**, en termes de consolidation de l'initiative et du maillage associatif, par l'innovation et par des opérations plus structurantes ; Mais également en termes d'investissement sur les grands projets d'infrastructures permettant d'assurer la synergie entre les 02 approches : sociale et urbaine.

Comme il avait été affiché, l'articulation des financements relevant de l'ITI avec ceux du Contrat de ville a facilité en 2019 l'émergence de projets associatifs éligibles aux fonds européens.

Ces principes seront reconduits en 2020 ; l'enjeu pour le GIP qui doit garantir le déploiement de la stratégie ITI étant d'augmenter sensiblement le niveau de mobilisation des fonds dédiés

→ **Le renforcement des politiques territorialisées en faveur de l'emploi, de la formation du public jeune, notamment ceux qui sont les plus éloignés des institutions**, par une montée en puissance de la collaboration entre les acteurs de proximité : la mission locale (MILCEM), les bailleurs sociaux, le service municipal « Sécurité et Tranquillité publique » en charge de la conduite du CLSPD-Conseil Communal de Prévention de la Délinquance-, l'Office de la culture et ses centres culturels de quartier (Basse-Gondeau/ Petit Bambou) et les porteurs de projets associatifs en programmation.

Tout en contribuant à l'apaisement des tensions sociales, cette mise en réseau a facilité la délocalisation des actions d'insertion au plus près des bénéficiaires et donc leur repérage ciblé, leur inscription dans des programmes adaptés à leur besoins spécifiques : expérience de mobilité en Europe (**Association D'Antilles et d'ailleurs**), dispositif de préparation à la vie active à l'attention de jeunes d'origine étrangère (**Association C'Lancer**), Plateforme de remobilisation sociale et professionnelle (**Association Solidarités Lamentinoises**), opérations de type « forum pour l'emploi/ la formation » au cœur des quartiers impliquant l'ensemble des partenaires concernés, à l'initiative de **la MILCEM**

→ **Le déploiement de la stratégie communale d'inclusion numérique** en lien avec les orientations thématiques du programme « Action Coeur de Ville » et qui permet de décliner le « Plan national pour un numérique inclusif », grâce à plusieurs mesures facilitant l'accès aux services publics, aux droits sociaux, à la culture en proximité et dans une logique de complémentarité entre l'offre publique et privée : modernisation des équipements existants (Médiathèque et cyberbase du Bourg), création d'un Fablab en Centre-Ville dédié à la création d'activités (**Association Eco mObil**), perspectives de mise en place d'une Maison France Services à Pelletier

→ **Les conclusions et la feuille de route des travaux partenariaux issus de la démarche d'« Atelier des territoires »** qui ont introduit la reconnaissance de la place des paysages, des espaces naturels dans les projets d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité des quartiers, de leur image et de celle de leurs habitants.

Le contrat de ville a largement contribué à la valorisation de ce potentiel naturel :
-par le lancement de recherches historiques sur la rivière du Longvilliers visant à rappeler sa dimension identitaire et sa place dans le fonctionnement du Centre-Ville, une étude confiée à l'entreprise « **Limiè Kilti** »,
-par des aménagements concrets comme la création de jardins partagés au Calebassier, en bordure de la Rivière du Longvilliers, à l'initiative des **CEMEA**, un projet porteur de qualité environnementale, sociale (échanges, bien-vivre ensemble, implication citoyenne..) et économique (support de formation qualifiante)

→ **La mobilisation en faveur du Plan Pauvreté de la Martinique et spécifiquement son volet Jeunesse**, à travers notamment le partenariat renforcé avec la CAF et mobilisant l'ensemble des opérateurs communaux en compétences, afin de construire, dès le 1^{er} trimestre 2020, une offre d'accueil de loisirs en faveur des enfants et des jeunes des familles en situation de précarité.

LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

Elles sont structurées autour de 04 piliers :

-Cohésion sociale

-Cadre de vie et renouvellement urbain

-Emploi et développement économique

-Valeurs de la république et citoyenneté

A chaque pilier correspond des objectifs stratégiques et opérationnels.

Quelque soit le domaine dans lequel se déroule l'action, une attention particulière doit être portée aux axes transversaux suivants :

-Jeunesse

-Lutte contre les discriminations

-Egalité Femme/Homme

l'égalité entre les femmes et les hommes déclarée « Grande cause du quinquennat » s'inscrit dans une stratégie forte et ambitieuse. Etant déjà un axe transversal du contrat de ville, les actions qui s'y rapportent doivent être intégrées dans les 4 piliers. **Pour 2020, la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes devient une priorité transversale.**

Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2020

LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

La politique de la ville est une politique territorialisée. Ces financements spécifiques sont mobilisés au profit d'actions bénéficiant aux habitants des quartiers de la géographie du contrat de ville :

-1/les quartiers prioritaires, désignés « Frange ouest du Centre-Ville aggloméré »

Four-à-Chaux, Vieux-Pont, Calebassier/Floraindre, Centre-Ville



-2/ Les quartiers de veille : Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde, Pelletier, Sarrault, Morne-Pitault

-La notion de « **quartier vécu** » permet de prendre en compte les structures et services implantés dans l'environnement des quartiers prioritaires ou de veille.

Les avantages qui sont associés à ces territoires sont décrits ci-après :

TYPE DE TERRITOIRE	IDENTIFICATION	AVANTAGES
<p>Quartier règlementaire <i>Frange Ouest du centre ville aggloméré, intégrant une partie des quartiers</i></p> <p><i>Vieux-Pont, Four-à-Chaux, Centre-ville, Calebassier/Floraindre</i></p>	<p>Par décret du 30 décembre 2014 dénommant la frange ouest du CV aggloméré et correspondant précisément aux rues suivantes :</p> <p>Rue Emmanuel Courant, Impasse du Figuier, rue du Mirador, Léonard Bulver, du Campêchier, Léonce Boicoulin, Clémencin, du Four-à-Chaux, Gueydon, du Vieux-Pont, rue H. Pelage, du Franc-Jeu, Pierre Zobda Quitman, Victor Schoelcher, Léonce Bayardin, de la Paix, Capitaine des Marolles, Hardy de st-Homer, Ernest maugée, Ernest André, Place Emile Berlan, rue Arthur Cayol, du Gai Tafia, De la Marche, Emma Forbas, Des Barrières, rue Floraindre, de l'Abattoir, Léon Papin Dupont, Boulevard Amédée Despointes</p>	<p>-Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun</p> <p>-fléchage des crédits spécifiques Etat</p> <p>-Mobilisation des crédits spécifiques ville</p> <p>-Exonérations fiscales (entreprises, bailleurs sociaux)</p>
<p>Quartier vécu <i>Correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités etc...). Il conduit à identifier les institutions, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours, qu'ils fréquentent</i></p>	<p>-Pas de délimitation précise</p> <p>-Identification sous la forme d'un recensement des équipements et services correspondant (voir ci-dessous)</p>	<p>-Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun et crédits spécifiques, si impact avéré et significatif sur la situation des habitants du quartier règlementaire</p>
<p>Quartier de veille <i>Territoires sur lesquels les partenaires s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière au regard de la dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique</i></p> <p><i>-Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde,- Pelletier, Sarrault, Morne Pitault</i></p>	<p>-Identification dans le cadre du contrat</p> <p>-Pas nécessairement de contours précis</p>	<p>-Mobilisation du droit commun</p> <p>-Mobilisation des crédits spécifiques Ville</p> <p>-Pérennisation du cadre méthodologique du PRE</p>



LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS PRIORISES EN 2020

La mobilisation des financements européens en faveur de le re-qualification des quartiers prioritaires par le biais de l'ITI Urbain-Investissement Territorial Intégré-

L'ITI est un outil de territorialisation de l'aide européenne, pour répondre aux enjeux spécifiques des espaces urbains en difficultés, dans une perspective de développement durable et solidaire et de ré-équilibre.

Les fonds structurels européens, le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le FSE (Fonds Social Européen), sont donc fléchés **sur les quartiers prioritaires**, afin de mettre en oeuvre la stratégie portée par l'ITI, élaborée à partir des orientations du contrat de ville et en articulation avec les politiques sectorielles de la commune.

Les axes dédiés relevant du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 sont les suivants :

Au titre du FEDER :

- Axe 1. Innovation pour la croissance
- Axe 3. Performance et compétitivité pour la croissance
- Axe 4. Réponses à l'urgence énergétique
- Axe 6. Préservation et valorisation de l'environnement
- Axe 9. Attractivité et inclusion dans les territoires

Au titre du FSE :

- Axe 8 (1).Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs

Les projets visés par l'ITI doivent avoir un impact direct sur les quartiers prioritaires et la dimension

européenne du contrat de ville doit s'apprécier au regard de sa complémentarité et de sa plus-value :

► **elle permet d'accompagner et d'investir sur les grands projets d'infrastructures, indispensables à la remise à niveau des quartiers,**

► **elle amplifie l'action du contrat de ville sur certaines thématiques comme le développement économique, la création d'activités, sur l'emploi, la formation, au bénéfice des 16-30 ans, les NEETs –Neither in Employment nor in Education and Training- (qui n'ont pas d'emploi, ne font pas d'études et ne sont pas en formation),**

► **elle ouvre le contrat à des champs thématiques nouveaux comme le développement durable.**

Le pilotage opérationnel de l'ITI est confié au GIP DSU en qualité de « chef de file », organisme intermédiaire selon la terminologie européenne. Le Groupement assure par convention de délégation de tâches signée avec l'autorité de gestion, la Collectivité Territoriale de Martinique, et la Ville du Lamentin (autorité urbaine), les missions d'accompagnement des porteurs de projets, d'animation du territoire, de sélection des candidatures, de suivi et de contrôle des projets financés. Les projets sont sélectionnés sur appel à projets spécifiques et/ou dépôt « au fil de l'eau ».

Le GIP répond à ces nouvelles exigences en mettant en place les compétences et les procédures nécessaires.

L'ITI permet en particulier de décliner la stratégie « emploi » du PO FEDER/FSE.

Les axes thématiques de cet appel à projets éligibles aux co-financements européens s'inscrivent donc dans le pilier « Développement économique et Emploi ».

Les porteurs de projets intéressés sont invités à se rapprocher du GIP

qui leur apportera l'appui nécessaire.

Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2020

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1- Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative

Démarches et dispositifs opérationnels adossés (crédits pré-fléchés):

► **PRE-Programme de Réussite Educative-**

Relevant d'une convention spécifique GIP DSU/Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

► **CLAS-Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité-**

Appel à projets spécifique lancé par la CAF-Pilotage interinstitutionnel

► **Ecole Ouverte**

Appel à projets spécifique lancé par le Rectorat

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Prévenir et traiter le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes</p>	<p>1-Assurer l'accompagnement du jeune public repéré en difficultés en mobilisant les dispositifs inter-institutionnels : CLAS, Ecole Ouverte et le PRE qui permet une prise en charge renforcée des élèves les plus en difficultés et de leurs familles</p> <p>2-Soutenir les actions de repérage et de prise en charge des publics touchés par l'illettrisme</p> <p>3-Développer les interventions sur le temps péri et extra-scolaire en articulation avec le déploiement du plan pauvreté porté par la CAF : → par des actions favorisant les apprentissages artistiques et culturels en lien avec les dispositifs portés par la Direction des Affaires Culturelles → par des initiatives sensibilisant à la pratique sportive, à la découverte de disciplines sur des horaires étendus ou atypiques</p> <p>4-Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes à l'école</p>
<p>Soutenir l'exercice des compétences parentales</p>	<p>1-Appuyer le renforcement des ressources dédiées au développement et à la valorisation des compétences parentales</p> <p>2-soutenir les actions portant sur le développement d'activités parents-enfants</p> <p>3- Proposer des actions de soutien et d'accompagnement adapté à la question de la monoparentalité</p> <p>4-Développer des actions spécifiques à destination des parents d'origine étrangère</p> <p>5-Lutter contre l'isolement des familles, spécifiquement celui lié à l'illettrisme</p>

Axe 2- Aller vers la jeunesse des quartiers

dispositif opérationnel adossé (crédits pré-fléchés):

- ▶ Opération Ville Vie Vacances
(Voir document cerfa dédié)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Mettre en place un projet d'intervention en direction des jeunes en rupture	-Développer sur les quartiers des actions d'accompagnement personnalisé des jeunes visant à l'autonomie (remise en activité, logement, santé....)
Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive, de loisirs aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers	-Co-produire à l'échelle ville/quartier des animations adaptées aux attentes, besoins, fonctionnement de tous les jeunes (filles/garçons) -Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les jeunes qui en sont les plus éloignés
Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse	-Développer les initiatives innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes autour des enjeux de la république

Axe 3-Améliorer la vie de quartier et (re)créer du lien social

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Impulser une dynamique culturelle en direction des habitants des quartiers	1-Soutenir les actions à vocation culturelle déployées au cœur des quartiers 2-Promouvoir des projets artistiques et culturels impliquant la participation des habitants
Animer et soutenir les initiatives locales productrices de lien social	1-Favoriser les dynamiques locales de solidarités autour de thématiques structurantes (tournois inter-quartiers, accueil des nouveaux habitants, des personnes d'origine étrangère, initiatives inter-générationnelles ...) 2-Valoriser les ressources des quartiers : soutien aux initiatives portées par les habitants, renforcement du rôle des structures de proximité
Lutter contre l'exclusion des personnes vulnérables	1-Développer et soutenir les actions en direction des personnes âgées en prévention de la perte d'autonomie et de l'isolement ; améliorant la vie sociale et les services (transport, mobilité, animation, commerces...) 2-Faire connaître les ressources numériques accessibles sur les quartiers et promouvoir l'accompagnement de proximité des personnes éloignées des usages numériques

Axe 4-Lutter contre les inégalités de santé

Démarche adossée:

-Atelier Santé Ville –

Conduite : CCAS, en articulation avec le Contrat Local de Santé

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Améliorer l'accessibilité de l'offre en santé	1-Soutenir les actions d'aide à l'accomplissement des démarches administratives afin de lutter contre le non-recours aux droits et assurer une meilleure couverture des publics 2-Développer les activités d'accompagnement en faveur des jeunes, des adultes en souffrance psychique et leur famille 3-Appuyer les actions de prévention menées au bénéfice du public scolarisé
Favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes âgées	1-Soutenir les initiatives de promotion de l'activité physique adaptée en direction des séniors
Améliorer l'équilibre alimentaire	1-Promouvoir et accompagner les populations dans le but d'orienter leur mode de nutrition vers des pratiques plus saines
Poursuivre la prévention des conduites addictives et des conduites à risques	1-Soutenir les actions de sensibilisation aux dangers des addictions 2-Encourager les actions de prévention des conduites à risques, notamment la cyber-violence 3-Sensibiliser les jeunes et professionnels sur les violences faites aux femmes 4-Agir dans le domaine de la prévention routière, notamment pour les 02 roues



PILIER CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 1-Améliorer la qualité urbaine

Démarche-pilote:

Ateliers des Territoires

OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1 .Développer l'attractivité des quartiers par des actions visant à transformer et améliorer leur image, à valoriser leur identité paysagère et environnementale

2. Responsabiliser et impliquer les habitants pour améliorer la qualité des espaces publics

1-Soutenir et développer des actions collectives d'occupation de l'espace public pour une réappropriation positive par les habitants par le développement de la nature en ville, de l'agriculture urbaine, (jardins créoles, fleurissement....)

-Mettre en place des initiatives permettant une plus grande appréhension par les habitants de leur environnement social et physique, facteur de respect de ce cadre de vie

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 1-Soutenir le développement économique et accompagner durablement la création d'entreprises dans les quartiers

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p style="text-align: center;">Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants</p> <p style="text-align: center;">Accompagner le développement de l'activité économique et commerciale des quartiers</p>	<p style="text-align: center;">1-Stimuler l'initiative privée en favorisant la création d'entreprise, en soutenant les structures qui suscitent et accompagnent l'émergence et le suivi des projets d'entrepreneuriat</p> <p style="text-align: center;">2-Favoriser l'artisanat dans les quartiers en valorisant les savoir-faire et les compétences des habitants</p> <p style="text-align: center;">3-Faciliter la création d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire en développant l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers, notamment au titre de la filière que représente la Silver Economy (loisirs, transports, alimentation, sécurité, santé, habitat...)</p> <p style="text-align: center;">4-Faciliter la création d'activités visant à satisfaire les besoins des habitants (économie résidentielle) mais aussi à assurer une mixité fonctionnelle</p>
<p style="text-align: center;">Accompagner la revitalisation commerciale au Centre-Ville</p>	<p style="text-align: center;">-Développer l'accompagnement à la modernisation, l'installation et à la reprise d'activités</p>

Axe 2-Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers

<p style="text-align: center;">Lever les freins à l'accès à l'emploi</p>	<p style="text-align: center;">1-Lever les freins périphériques à l'inscription dans un parcours professionnel et à l'emploi et spécifiquement ceux qui empêchent la mobilité des habitants, leur accessibilité aux zones d'emploi et de services, en développant notamment l'accès au permis de conduire</p> <p style="text-align: center;">2-Développer les projets permettant l'acquisition des savoirs numériques de base : accompagner les publics vers une familiarisation et une maîtrise de base des outils numériques afin d'acquérir une autonomie dans les domaines de la recherche d'emploi, de l'apprentissage de la langue française,</p> <p style="text-align: center;">3-Développer les actions de formation visant la qualification et l'insertion professionnelle des 16-30 ans spécifiquement dans les secteurs suivants : agro-transformation, tourisme, santé et vieillissement, ressources (biodiversité, déchets, énergies renouvelables,), numérique, économie bleue et verte</p> <p style="text-align: center;">4-Répondre aux difficultés sociales et professionnelles des habitants, grâce aux outils de l'Insertion par l'Activité Economique</p>
<p style="text-align: center;">Développer les liens avec le monde économique</p>	<p style="text-align: center;">1-Favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi des quartiers avec les entreprises qui embauchent</p> <p style="text-align: center;">2-Développer les interventions en milieux scolaires pour faire connaître le monde de l'entreprise et ses attendus</p> <p style="text-align: center;">3-Sensibiliser le monde de l'entreprise à la prévention, à la lutte contre les discriminations</p>

PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE/CITOYENNETE

<p>Favoriser la place des femmes dans l'espace public et lutter contre les violences à l'égard des femmes</p>	<p>1-Lutter contre les discriminations et contre le sentiment d'insécurité dans les lieux publics, les équipements, les transports...</p> <p>2-Promouvoir l'égalité filles-garçons</p> <p>3- proposer des initiatives visant à Lutter contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales</p>
<p>Mobiliser les dispositifs permettant une meilleure connaissance des institutions</p>	<p>-Développer les projets permettant une meilleure connaissance par les habitants des institutions, de leurs projets, en utilisant les supports adaptés</p>
<p>Développer les actions sur les valeurs de la République et la citoyenneté répondant au fonctionnement et à la réalité des jeunes</p>	<p>-Proposer des actions visant à lutter contre les incivilités (dépassement de vitesse en agglomération, nuisances sonores,...), à sensibiliser les habitants sur leurs droits et devoirs</p>

GUIDE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

VOTRE PROJET PEUT-IL BENEFICIER D'UNE SUBVENTION ?

Les porteurs de projet éligibles sont :

- les associations (loi 1901), dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées, à jour de leurs cotisations fiscales et sociales et possèdent un numéro SIRET
- les personnes morales de droit public, comme privé : établissements publics et autres organismes sans but lucratif
- à certaines conditions, les entreprises oeuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires

Les propositions d'action et leur mise en œuvre devront répondre à un certain nombre d'attentes qui seront évaluées lors de l'instruction du dossier :

- 1/Cibler de façon majoritaire les habitants des quartiers prioritaires ou des quartiers de veille
- 2/ Accorder une attention particulière à la pertinence des besoins. Ceux-ci devront être justifiés par des éléments de diagnostic, l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et son ancrage territorial.
- 3/ S'inscrire dans les objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets
- 4/Définir à minima trois indicateurs permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur le territoire, auprès des habitants des quartiers prioritaires
- 5/Afficher clairement les objectifs de mixité femme/homme en argumentant le choix des moyens retenus pour y parvenir
- 6/Se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Le budget opérationnel de l'action est présenté sur l'année civile. Seuls cas particuliers : les projets adossés au calendrier scolaire
- 7/Porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement global de la structure
- 8/Faire apparaître l'adéquation des moyens aux objectifs du projet : les moyens humains et partenariaux mobilisés, la faisabilité financière, la complémentarité des financements (crédits spécifiques, de droit commun, capacité d'autofinancement)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour tout nouveau projet, il vous est demandé de prendre impérativement contact avec le GIP DSU avant de déposer votre demande, en particulier les porteurs de projets intéressés par les fonds européens dont la mobilisation répond à une procédure d'instruction spécifique.

Il est en effet nécessaire de vérifier avec nos services la recevabilité de la demande au regard de spécificités des financements « Politique de la ville » et de leur articulation avec l'ITI.

Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2020

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au : 10 février 2020

Aucun dossier ne sera pris en compte après cette date

LES DOCUMENTS A FOURNIR : Uniquement en version numérisée

Il est impératif de respecter le format proposé dans cet appel à projets.

Les demandes de subvention ou les bilans qui seront présentés sur d'autres supports ne seront pas examinés.

► 1/Dossier de demande de subvention et/ou dossier « Ville Vie Vacances »

Toutes les rubriques doivent être renseignées. Remplir une fiche par projet.

Les dossiers peuvent être complétés en annexe par tout document que vous souhaitez adjoindre à l'appui de votre demande (rapports, note d'opportunité...)

Dispositif Ville Vie Vacances

le présent appel à projets intègre les actions relevant de ce programme. Les dossiers seront donc examinés en même temps. Les porteurs de projet ayant réalisé une action durant la période des grandes vacances et des vacances de Noël 2019, doivent remettre les bilans qui s'y rapportent.

La CAF est partenaire des actions relevant du dispositif et les arbitrages s'opèrent dans le cadre des négociations engagées par le GIP.

Les critères spécifiques aux actions

-l'âge privilégié : 11-18 ans-Il s'agit de réussir à toucher des jeunes éloignés des institutions

-L'action doit traduire un projet socio-éducatif. Le jeune doit être placé dans une démarche d'autonomisation et mis en situation de contribuer activement à la réalisation du projet. L'implication des familles reste un objectif prioritaire et les opérateurs doivent veiller à la mixité des actions (filles-garçons)

-Ils seront par ailleurs attentifs à la qualification des encadrants.

-Compte tenu du calendrier de la procédure, les projets ne concerneront que les grandes vacances et les vacances de Noël.

► 2/Pièces complémentaires

-Pour une 1^{ère} demande , fournir :

- Les statuts et la liste des dirigeants
- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Les comptes annuels (bilan et compte de résultat N-1)
- Le rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)

-Pour une demande de renouvellement :

- Le plus récent rapport d'activités approuvé par l'AG
- Les comptes approuvés par l'AG du dernier exercice clos

-Tous les autres documents nommés en première demande uniquement s'ils ont été modifiés (ex : changement de RIB)

16



► 3/ Bilan opérationnel et financier

Pour les porteurs ayant bénéficié de subvention(s) en 2019, qui souhaitent reconduire un projet et/ou solliciter de nouvelles demandes, le dossier « Bilan opérationnel et financier» ou le « bilan temporaire » de l'action 2019 si le projet n'est pas terminé.

Les documents doivent être visés par le Président et le trésorier de l'association ou par le représentant légal.

Concernant les projets qui sont ne pas achevés, les dossiers seront étudiés, sous réserve de l'examen des motifs qui justifient cette réalisation partielle.

L'absence de bilan final ou intermédiaire est un motif de non-éligibilité du projet.

LES REGLES DE FINANCEMENT

-Les subventions octroyées par le Contrat de Ville s'inscrivent **en complémentarité des crédits du droit commun** de l'ensemble des partenaires.

Pour les porteurs de projets sollicitant en co-financement les crédits **de la CACEM et/ou de l'ARS** (qui font l'objet d'un conventionnement avec le GIP), afin de simplifier le processus d'instruction et de réponse et d'assurer un arbitrage inter-partenarial, le besoin financier sollicité sera **global** et les dossiers seront transmis à ces institutions **par le GIP**.

Ces dispositions sont également valables pour les projets relevant de l'Opération Ville Vie Vacances qui peuvent être éligibles aux financements **de la CAF**.

Toute autre demande devra être déposée auprès des institutions concernées.

-Le budget de l'action doit être distinct du budget prévisionnel de la structure

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles

-Prise en compte des frais de structure

Les frais de structure ne pourront dépasser 10% du total de la subvention accordée dans les projets.

Pour le calcul des charges, il y a lieu de prendre en considération:

► les charges directes appelées aussi « frais de fonctionnement » ; ce sont les charges directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action,

► les charges indirectes appelées aussi « charges de structure » ou « frais généraux » qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation. Ces frais ne sont pas imputables à une action et doivent être calculées selon une règle de répartition (postes administratifs, loyer, assurance..). La clé de répartition doit être clairement établie pour l'ensemble des actions portées par la structure.

-Valorisation du bénévolat et des mises à disposition

Les actions faisant appel au bénévolat et à une mise à disposition de locaux et/ou de matériels doivent faire l'objet d'une valorisation comptable et intégrer le budget prévisionnel de l'action (compte 87 « contributions volontaires ») afin de permettre l'appréciation du coût total réel des actions.

17

A QUI VOUS ADRESSER ?

Les membres de l'équipe opérationnelle du CDV se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour assurer une mission de conseil et d'assistance au montage de projets.

Comme l'année dernière, des permanences seront mises en place pour la réception des porteurs de projets. Les dates et horaires seront communiquées par notre service d'accueil.

GIP DSU Le Lamentin – 14, boulevard Fernand Guillon/97 232 Le Lamentin- ☎ : 05 96 50 85 57
Marièle IPHAINE, Directrice du GIP miphaine@mairie-lamentin.fr
Kévin CRETINOIR, Chargé de mission développement urbain/Référent ITI kcretinoir@mairie-lamentin.fr
Nathalie STEPHANIE VICTOIRE, Assistante de Direction nstephanievictoire@mairie-lamentin.fr
<u>CASE (Centre D'action sociale et Educative) de Pelletier :</u> Jacqueline BOUTANT, Directrice jboutant@mairie-lamentin.fr ☎ : 05 96 65 01 63
<u>CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)</u> Sébastien GABRIEL, coordonnateur de l'Atelier Santé Ville sgabriel@mairie-lamentin.fr ☎ : 05 96 66 68 82
<u>Autre contact : Sonia REZAIRE</u> Déléguée du Préfet à la politique de la ville sonia.rezaire@martinique.pref.gouv.fr ☎:05 96 39 49 46

OU DEPOSER LE DOSSIER ?

Tous les documents doivent être présentés uniquement en version numérisée : demande de subvention, bilan et pièces administratives par mail à l'adresse suivante :

GIP-DSU@outlook.fr

8

COMMENT SAVOIR SI VOTRE PROJET A ETE RETENU ?

Si votre projet a été retenu, vous recevrez un courrier de notification dans la semaine suivant la décision de l'assemblée délibérante du GIP.

Ci-après, à titre indicatif, le calendrier que les partenaires souhaitent adopter.

- 1/Dépôt des dossiers de demande de financement et des bilans :10 février
- 2/Avis en comité technique après instruction par les différents partenaires :semaine 10
- 3/Examen et Validation du programme d'actions et des financements
spécifiques par les instances de pilotage:semaines 12/13
- 4/Notification d'attribution des financements par le GIP :semaine 14

